

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

781^{ème} séance

Jeudi 10 avril 2008, à 10 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 781^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je vais suspendre la réunion du Sous-Comité pour que le groupe de travail sur la "Définition et la délimitation de l'espace" puisse adopter son rapport. Ensuite, nous allons reprendre nos travaux pour conclure le point de l'ordre du jour 8 a), "Définition et délimitation de l'espace", et nous entendrons le rapport du groupe de travail sur ce point qui sera présenté au nom du président du groupe de travail comme cela avait été décidé précédemment. Il s'agit simplement d'approuver le rapport du groupe de travail. Ensuite, nous allons reprendre et terminer l'examen du point 12, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace", pour que les représentants des Pays-Bas puissent faire une présentation intitulée "La législation relative aux activités spatiales des Pays-Bas". Ensuite, nous allons commencer l'adoption du rapport.

Voilà le programme pour ce matin. Avez-vous des commentaires ? Il n'y a pas de commentaires. Nous allons donc procéder de cette façon. Très bien.

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace"

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer maintenant à l'adoption du rapport du groupe de travail sur le point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace", "de l'orbite géostationnaire" [*a dit le Président*].

Je déclare ouverte la troisième réunion du groupe de travail sur le point 8 a) de l'ordre du jour. Comme vous le savez, le président du groupe de travail, M. José Monserrat Filho a dû quitter Vienne la semaine dernière et il m'a demandé de l'aider lors de l'adoption du rapport du groupe de travail. Le rapport a été préparé [*coupure dans l'interprétation*].

*La séance est interrompue à 10 h 24 ;
elle est reprise à 10 h 34*

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je déclare ouverte à nouveau la 781^{ème} séance du Sous-Comité. Nous en avons terminé de l'examen du rapport concernant le groupe de travail.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Document A/AC.105/C.2/L.273

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais me reprendre et nous allons

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



aborder le rapport du Sous-Comité, adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le projet de rapport a été mis à disposition et sera mis à disposition aux délégations en quatre parties. La première partie, il s'agit du document A/AC.105/C.2/L.273, ainsi que l'additif 1, ont été distribués ce matin. Vous devez donc l'avoir sous les yeux. Le secrétariat s'attend à pouvoir distribuer les parties restantes, à savoir les additifs 2 et 3, demain matin.

La première partie du projet de rapport dont vous disposez contenu dans le document A/AC.105/C.2/L.273 contient l'introduction et l'échange de vue général. Je souhaiterais entamer l'adoption de la première partie du rapport. J'espère que vous avez tous ce rapport sous les yeux, et nous allons procéder ici aussi, paragraphe par paragraphe pour ce qui est de la première partie de notre rapport A/AC.105/C.2/L.273. Allons-y.

Introduction

a) Ouverture de la session. Election du Président

Alinéa 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Introduction. a) Ouverture de la session. Élection du Président. Alinéa 1. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaires.

b) Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : b) Adoption de l'ordre du jour. Je pense que ceci ne fait que refléter notre ordre du jour. Ceci ne contient pas d'erreur. Y a-t-il des commentaires à ce sujet ? C'est donc notre ordre du jour qui a été approuvé par l'Assemblée générale.

c) Participation.

Alinéa 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons au point c) Participation. Alinéa 3. Est-ce que le nom de toutes les délégations figure à l'alinéa 3 ? Merci de vérifier. Pas d'objection ? *L'alinéa 3 est adopté.*

Alinéa 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 4. Vous le savez, c'est la formule traditionnelle. Ceci figure régulièrement dans notre rapport, dans le passé et également à l'avenir *mutatis mutandis*. Pas d'objection. *Adopté.*

Alinéa 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 5. Pas de commentaire. *Adopté.*

Alinéa 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 6. Pas d'objection. *Adopté.*

Alinéa 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons maintenant à l'organisation des travaux. Alinéa 7. Pas d'objection. *Adopté.*

Alinéa 8, a), b), c)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 8. Ici aussi nous avons tout d'abord le chapeau. Pas de problème avec le chapeau. Petit a). Petit b). Petit c). Des commentaires concernant l'alinéa 8 et les trois sous-alinéas. *Adopté.*

Alinéa 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 9. *Adopté.*

Alinéa 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 10. Il est plus long, je vous donne quelques secondes de façon à l'examiner. J'ai une question à poser. À la fin de cet alinéa, le Bureau des affaires spatiales du secrétariat, c'est le secrétariat de l'ONU et non pas du Sous-Comité. On précise que c'est la bonne référence. Je donne la parole au secrétariat qui souhaiterait. Bon, il faut d'abord l'approuver. Des commentaires concernant cet alinéa 10 ? Il n'y en a pas. Je donne la parole au secrétaire du Sous-Comité qui a une proposition à vous faire.

M. [??] (Bureau des affaires spatiales - Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, le secrétariat a une proposition concernant un 10bis devant être inclus après l'alinéa 10 reflétant l'offre de l'Institut international du droit spatial, de façon à mettre à disposition les actes du symposium. On en a discuté au titre du point 13. Le texte préconisé est le suivant :

“Le Sous-Comité a salué avec reconnaissance que l'Institut international du droit spatial préparerait les actes du symposium de façon à les distribuer aux membres du Sous-Comité du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.”

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Il s'agit d'un nouveau paragraphe qui est proposé sur initiative du représentant du Chili, n'est-ce pas ? C'est bien cela. Non. C'est sur une autre initiative. Y a-t-il des objections ? Il s'agit de l'alinéa 10bis. Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Alinéa 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons donc maintenant à l'alinéa 11. Ici nous avons les dates provisoires, évidemment, de la prochaine session du Sous-Comité juridique car ceci doit être approuvé par le Comité et entériné par l'Assemblée générale, par le biais de l'adoption du rapport du Comité. Y a-t-il des suggestions ? Il n'y en a pas.

Alinéa 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons maintenant à l'alinéa 12. C'est la formule standard. Pas d'objection. *Adopté.*

Alinéa 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 13. Ceci en fait, ne pourra être approuvé qu'après la fin de l'approbation et de l'adoption du rapport.

II. Echange de vue général

Alinéa 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : II. Échange de vue général. Alinéa 14. Des observations ? Des commentaires ? *Adopté.*

Alinéa 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 15. Toutes les délégations qui ont fait des déclarations à ce titre figurent bien à l'alinéa 15. C'est bien cela ? Pas d'objections. Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 16. Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 17. Des observations ? Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 18. Des commentaires ? Ceci reflète l'avis d'une délégation.

Alinéa 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 19. Des observations. *Adopté.*

Alinéa 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa suivant. Alinéa 20. Des observations ? Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 21. Ceci est un point de vue qui a été exprimé. Des observations ? Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 22. Ici aussi un point de vue exprimé. Des commentaires ? Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 23. Je crois que les États-Unis souhaitent prendre la parole.

M. [??] (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Merci au secrétariat d'avoir préparé un excellent rapport. En ce qui concerne l'alinéa 23, et ceci vaut également pour le 24, d'habitude visait la mention de délégation, donc à moins de parler de représentant pour une raison spécifique, je préférerais que l'on parle de délégation et non pas de représentant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant des États-Unis. Oui, vous avez entièrement raison et le secrétariat entre temps a attiré mon attention sur cette habitude qui est la nôtre et nous ne parlons pas de représentant, mais nous parlons au contraire de délégation, et on dira "Certaines délégations ont exprimé le point de vue", ceci vaut pour le 23 et également pour l'alinéa 24. Tout d'abord, nous allons approuver l'alinéa 23 si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé. Adopté.*

Alinéa 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 24. Ici aussi, nous ne parlons pas de "certains représentants" mais de "certains délégations". Nous disons donc "Certaines délégations ont exprimé le point de vue que". Des observations concernant l'alinéa 24 ? Il n'y a pas de commentaires. *Il en est ainsi décidé.*

Alinéa 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 25. Des observations ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 26. Des observations concernant le 26 ? *Adopté.*

Alinéa 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 27. Des commentaires concernant l'alinéa 27 ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 28. Pas de commentaires. *Adopté.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous avons approuvé la première partie de notre projet de rapport, à savoir l'introduction et le débat général. Je suppose que nous avons adopté le texte dans sa totalité. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons approuvé la première partie de notre projet de rapport. La délégation de l'Équateur souhaiterait fournir des informations au Sous-Comité et avec votre accord, nous donnons la parole à la délégation de l'Équateur. Vous avez la parole.

M. [??] (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Veuillez m'excuser Mesdames et Messieurs, d'interrompre vos travaux. Je vous remercie de votre bienveillance. En effet, vous permettez à la délégation de l'Équateur de s'adresser au Sous-Comité juridique, compte tenu d'une information qui nous permet pertinente et intéressante puisque ceci relate un fait de ces derniers jours. Dans la déclaration que j'ai faite au début de la présente session, j'avais mentionné que le secrétariat temporaire de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques assumée par l'Équateur assistait à la réunion de la Conférence spatiale FIDAE 2008 qui a eu lieu à Santiago du Chili la semaine dernière. Dans ce contexte, les représentants du secrétariat temporaire et les membres du Comité international d'experts des conférences spatiales des Amériques, sont convenus d'une deuxième réunion d'experts internationaux dans le cadre du séminaire portant sur la législation spatiale visant le développement et la sécurité humaine. Comme ce qui aura lieu les 24 et 25 juillet 2008, il s'agit de définir des mécanismes sous tendant l'exécution des programmes contenus au cours de la V^{ème} Conférence spatiale des Amériques, de façon à ce que le Gouvernement du Guatemala puisse participer activement à ces activités.

Je voudrais souligner que la 6^{ème} réunion de la Conférence spatiale des Amériques devrait avoir lieu au Guatemala, précisément. En outre, on est convenu de ce qui suit : le groupe international d'experts appuiera et coordonnera l'organisation de ce séminaire tant en ce qui concerne le fond de ce séminaire que l'organisation des travaux de façon à obtenir des fonds facilitant son organisation et

également le détachement d'experts qui participeront en tant qu'orateurs invités. Nous prions le Bureau des affaires spatiales de participer à cette manifestation qui devrait nous intéresser tous dans le cadre des études juridiques qui sont réalisées notamment en ce qui concerne la législation spatiale internationale de façon à établir aux niveaux mondial et régional, des centres de recherche en droit spatial. Pour ce qui est d'une information détaillée compte tenu des activités organisées par le secrétariat temporaire, nous les fournirons au COPUOS lors de la prochaine session.

Monsieur le Président, je tenais à vous prier de consigner les informations que je viens de vous communiquer dans le rapport de notre Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à l'Équateur pour l'information que vous venez de nous donner concernant ces conférences importantes qui auront lieu en Amérique latine, dans votre pays, et la conférence qui aura lieu bientôt au Guatemala. C'est une information très utile, cela prouve non seulement l'intérêt croissant dans les questions d'affaires spatiales non seulement en Amérique latine, relevant de la Conférence des Amériques, mais cela permet d'attendre et d'escompter des résultats très constructifs. Merci de cette communication.

Pour ce qui est de votre demande visant à consigner cette information au rapport, en effet cela sera fait. Je voudrais simplement vous demander de bien vouloir nous donner quelque chose par écrit, nous proposer un paragraphe peut-être plus bref que l'intervention, mais donnez-nous quelque chose par écrit pour que nous puissions l'incorporer au rapport et veuillez le communiquer au secrétariat. Peut-être que nous pourrions maintenant l'accepter en principe, dire que nous voulons l'incorporer au rapport, sur le point 5 "Débat général". Y a-t-il des objections à ce que nous incorporions cette information ? Nous allons bien sûr vous présenter le texte exact qui n'est pas encore disponible, mais dès que nous obtiendrons le texte, nous vous le présenterons et nous pourrions adopter le paragraphe exact.

Je vais donner maintenant la parole à la Colombie.

M. [??] (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Grand merci, Monsieur le Président. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon appui entier et total aux propos de mon cher ami, M. l'ambassadeur Byron Morejón de l'Équateur, puisque je suis témoin de ce travail énorme réalisé par l'Équateur qui assume cette responsabilité du secrétariat temporaire. En décembre dernier, nous

nous sommes rendus à Quito, il s'agissait d'une réunion de la TROICA et nous avons pu constater le travail louable qui est réalisé par l'Équateur et le secrétaire de notre Sous-Comité a participé à cette réunion et il a pu constater lui aussi que l'on réalisait beaucoup d'efforts pour institutionnaliser les conférences spatiales des Amériques. Voilà pourquoi la formule de la TROICA est fondamentale. Il s'agit d'appuyer des initiatives comme celles qui visent le développement du droit spatial. Je dirai qu'il s'agit là d'une initiative fondamentale pour l'ensemble de la région, car la question scientifique et technique doit aller de pair avec l'examen des questions juridiques.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous exprimons notre appui et je lance un appel au Bureau des affaires spatiales de façon à ce qu'il nous prête main forte dans la réalisation de cette manifestation. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de la Colombie, pour cette contribution. Vous avez apporté votre soutien à ce que l'information fournie par l'Équateur soit consignée au rapport et vous avez également mentionné le travail remarquable qui a été fait par le secrétariat temporaire.

Échange d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous venons d'adopter la première partie du projet de rapport. Je vais maintenant suspendre l'examen de la troisième partie du projet de rapport pour pouvoir reprendre et terminer le point 12 de l'ordre du jour, "Échange d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace". L'information présentée par l'Équateur et appuyée par la Colombie allait également dans ce sens, c'était également des contributions au titre du point 12. Donc, en fait, nous étions sur le droit chemin. Nous étions allés au point 12. Je vais maintenant donner la parole au représentant des Pays-Bas qui va nous faire une présentation intitulée, non les activités spatiales des Pays-Bas non, ça c'est autre chose, il s'agit du point 12, "Échange d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace". Je donne la parole aux Pays-Bas qui nous présentent la législation spatiale des Pays-Bas. Je donne la parole à Mme de Bradander des Pays-Bas.

Mme DE BRADANDER (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Pays-Bas vous remercie de m'avoir donné la

possibilité de présenter la législation spatiale des Pays-Bas. Nous avons promulgué cette législation pour nous acquitter de nos responsabilités au titre des cinq traités fondamentaux des Nations Unies relatifs à l'espace. J'ai préparé une présentation par Power Point.

Tout d'abord, pourquoi cette législation est nécessaire ? Quelles sont les activités menées par les Pays-Bas dans l'espace ? Quelques hypothèses de base étayant cette législation. La législation des Pays-Bas en matière d'activités spatiales et les dilemmes que nous rencontrons.

Tout d'abord, pourquoi avoir présenté cette législation ? A la fin du siècle dernier, une entreprise a été créée aux Pays-Bas qui gérait plusieurs satellites de télécommunications. Dès lors, il importait de rédiger rapidement une législation. Au titre des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, nous avons assumé notre responsabilité, notamment au titre de l'article 6 du Traité sur l'espace. Nous avons établi un régime de responsabilités et nous avons également mis en place un registre pour l'immatriculation.

Je vais vous expliquer maintenant quelles sont les activités spatiales menées par les Pays-Bas. Notre politique spatiale vise à participer aux organisations internationales, l'ESA, l'EUMETSAT et l'Union européenne, à titre prioritaire. Comme vous le savez, les activités spatiales sont coûteuses, et pour nous un petit pays, les activités spatiales ne peuvent être menées que dans un cadre international. Nous participons à un grand nombre de programmes de l'ESA et les programmes de l'Union européenne auxquels nous participons sont les programmes Galilée et GMES. Les deux programmes s'adressent à l'utilisateur. Au niveau national, nous appuyons nos chercheurs, institutions de recherche et l'industrie de différentes façons. Les principaux acteurs de l'industrie sont le [??] et, particulièrement important l'ISIS et SES New Sky. ISIS est une entreprise pour les petits satellites qui sont construits essentiellement à des fins de recherche. SES New Sky est à l'autre bout du spectre car il gère plusieurs satellites de télécommunications.

Plusieurs hypothèses. Tout d'abord, le ministère des affaires économiques est responsable de la législation. Aux Pays-Bas, le ministère des affaires économiques est responsable pour la coordination des activités spatiales de façon générale. De là, on a estimé qu'une législation concernant nos activités spatiales relèverait de ce ministère.

Deuxième hypothèse, c'est que la législation ne devrait pas placer une charge supplémentaire sur

les entreprises qui étaient touchées. Un des raisons essentielles de cette législation était la création, comme je vous l'ai dit, d'un opérateur de télécommunications aux Pays-Bas. Étant donné que cette entreprise était située aux Pays-Bas, notre responsabilité assumait une perspective quelque peu différente. Nous devons maintenant nous acquitter de nos obligations au titre de l'article 6 du Traité sur l'espace envers les entités non gouvernementales, ce qui a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire d'avoir des dispositions pour appuyer les pratiques de cette entreprise. Nous ne voulions pas effrayer et faire fuir cet opérateur de télécommunications.

Troisième hypothèse était qu'il serait préférable d'avoir un projet de législation qui serait prospectif, qui regarderait vers l'avenir. Comme vous le savez, la rédaction et la promulgation d'une législation prend beaucoup de temps, et dès lors la législation prévoit différentes possibilités de rajouter des dispositions supplémentaires selon que de besoin, à l'avenir.

Passons à la législation elle-même. Je voudrais vous expliquer la position des Pays-Bas dans le cadre du Royaume uni. Le Royaume uni des Pays-Bas est constitué de sa partie européenne, les Pays-Bas, et six îles dans les Caraïbes, Aruba et cinq Antilles néerlandaises. Les cinq traités de base des Nations Unies relatifs à l'espace ont été ratifiés au nom du Royaume entier. Il fallait tout d'abord décider si nous voulions avoir une législation qui serait applicable à l'échelle de l'ensemble du Royaume des Pays-Bas. Nous avons consulté nos homologues à Aruba et aux Antilles néerlandaises et ils nous ont dit qu'ils préféreraient garder leur autonomie pour ce qui est de la réglementation des activités spatiales. Le Gouvernement d'Aruba a annoncé qu'il interdirait des activités spatiales sur leur île et les Antilles avaient indiqué qu'ils envisageaient un projet de législation et qu'ils voulaient être mis au courant de ce qui se fait en Europe, aux Pays-Bas. En attendant, le développement de la législation des Antilles néerlandaises avance mais n'a pas encore été finalisé. La finalisation prendra un certain temps surtout parce qu'une réforme constitutionnelle majeure est en cours dans les Antilles néerlandaises.

Comment avons-nous organisé ce processus ? Un groupe de travail sous ma direction a été mis en place. Il a regroupé des décideurs, moi-même, un conseiller juridique, deux personnes de la future agence d'exécution. Ces deux dernières personnes ont été rajoutées au groupe car ce sont des personnes qui seraient chargées d'appliquer la législation lorsqu'elle entrera en vigueur. Ils étaient basés à l'agence des radiocommunications. Bien sûr, il y a un lien évident entre les communications

radio interprété au sens le plus large et les activités spatiales menées aujourd'hui. Mais pour eux, toutes ces activités étaient aussi nouvelles que pour les politiciens. En fait, nous avons examiné les différentes législations, les différents projets de textes existants dans d'autres pays, nous avons par exemple étudié la législation de la Belgique et les règles appliquées au Royaume-Uni dans ce domaine.

Quel est le champ d'application de cette législation ? Dans sa définition à l'article premier, nous définissons les activités que nous considérons comme activités spatiales. Il s'agit du lancement et des opérations des objets dans l'espace extra-atmosphérique. Les activités de lancement des Pays-Bas, vu notre situation géographique, sont peu probables, mais il se peut que le lancement puisse se faire d'une plateforme ou d'un aéronef immatriculé aux Pays-Bas, donc l'opération, dans ce cas-là, ferait appel à la télémétrie des Pays-Bas et notre position géographique dans ces cas-là ne serait pas un obstacle.

Dans l'article 2, il est stipulé que les activités seront menées dans les Pays-Bas ou d'un vaisseau ou un aéronef des Pays-Bas tel que prévu par la loi. D'après la loi hollandaise, les plateformes en mer sont considérées comme des vaisseaux. Dans la deuxième partie de cet article, nous établissons la possibilité d'étendre la législation à une personne physique ou morale hollandaise se situant en dehors des Pays-Bas au cas où il devienne apparent qu'il cherche à ne pas appliquer les règles et à éviter les règles en se déplaçant ailleurs. Si cette personne s'installe dans un pays qui n'est pas partie aux cinq traités des Nations Unies sur l'espace, dans ces cas-là, nous pourrions adopter des règles pour déterminer et réglementer leurs activités.

Dans cet article, nous ouvrons également la possibilité de créer des règles dans le cadre du tourisme spatial. Système d'octroi de licence, nous avons envisagé un système de licence car cela nous semblait la seule façon de garantir un contrôle efficace. Nous avons envisagé d'autres options telles que la qualification qu'on pourrait insérer dans la législation. En fait, nous pensons que chacun qui a un diplôme universitaire devrait pouvoir mener des activités dans l'espace. Cette question a été largement débattue parce que les Pays-Bas étaient sur le point de revoir toute la législation avec un système de licence, ce qui représentait une charge administrative énorme. Mais étant donné qu'il n'y aura pas beaucoup de licences à émettre et qu'il y aura des licences toutes faites au cas par cas, cette qualification générale ne sera sans doute pas invoquée.

La deuxième question est de savoir si nous devons accorder des licences à l'activité ou à la

personne qui les effectue. Pour des raisons pratiques et pour ne pas surcharger les entreprises, nous avons choisi la deuxième variante. L'entreprise obtient une licence pour les activités X, Y ou Z, pour deux ou pour l'ensemble de ces trois variantes. D'après la licence, plusieurs conditions sont imposées aux détenteurs de licence. Il s'agit de sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement, l'établissement et l'entretien de sécurité financière, la protection de l'ordre public et la sécurité de l'État. Il s'agit de conditions qu'on retrouve dans différents types de législations déterminant d'autres activités, sauf la question de la protection de l'environnement dans l'espace extra-atmosphérique et l'établissement et le maintien de la sécurité financière.

Une question très importante est la couverture la plus large possible pour la responsabilité liée aux activités spatiales. Il peut avoir soit une assurance soit une couverture financière pour les dommages causés par les activités spatiales. Nous avons estimé que cette couverture devrait être raisonnable vu la situation de l'entreprise. Autrement dit, l'opérateur des télécommunications devra prouver que dans son secteur, une assurance raisonnable représente tant de centaines de millions d'euros.

Je passe au registre. Si un objet spatial est mis sur orbite par une entreprise privée après son lancement et son positionnement sur l'orbite, les Pays-Bas assument la responsabilité de cet objet spatial conformément à l'article 6 du Traité sur l'espace après la mise sur orbite, autrement dit, nous n'avons qu'une juridiction exclusive. Le contrôle sur cet objet au titre de l'article 8 du Traité, après cette mise sur orbite. C'est pourquoi nous avons décidé d'avoir deux sous-registres, un registre sur les objets spatiaux concernant les objets pour lesquels les Pays-Bas doivent fournir des informations conformément à la Convention sur l'immatriculation, et l'autre pour les objets pour lesquels les Pays-Bas n'ont pas à fournir d'informations au titre de la Convention sur l'immatriculation et pour laquelle les Pays-Bas assument la responsabilité conformément à l'article 6 du Traité sur l'espace et pour lesquels les Pays-Bas ont juridiction et contrôle exclusif au titre de l'article 8 du même traité. Dans la deuxième sous-partie, par exemple, nous immatriculons le satellite SES New Sky.

Responsabilité, recours et assurance. Si les Pays-Bas sont tenus comme responsables au titre de l'article 7 du Traité sur l'espace ou la Convention sur la responsabilité, nous avons inséré une partie contenant les recours contre les détenteurs de licence ou le nom des détenteurs de licence. Même si une entreprise ou une personne ne détient pas une licence en violation à la législation sur les activités

spatiales, nous pouvons quand même tenir responsable cette personne et cette entreprise et nous adresser directement à cette personne pour réclamer des indemnités. Nous fournissons également la possibilité qu'on puisse demander des indemnités à l'assureur dans les montants prévus par l'assurance.

Tourisme spatial. Pour ce qui est du tourisme spatial, même si pour l'instant cela semble une question prématurée, nous avons réfléchi à la question étant donné qu'une entreprise hollandaise a l'intention d'ouvrir un port spatial sur l'île de Curaçao. Nous avons examiné la situation dans notre législation pour avoir une base permettant d'adopter des règles nouvelles le moment venu. Toutefois, est-ce que le tourisme spatial tel que proposé par les Virgin Galactics est considéré comme un lancement. Je sais que les Pays-Bas ne sont pas le seul pays qui se posent ce type de question. Comme je l'ai lu récemment dans les magazines, par exemple, aux États-Unis, la même question a été abordée. Je serais intéressée par l'opinion des autres délégations sur cette question.

Un autre dilemme que nous rencontrons est la façon de traiter les petits satellites qui sont construits par les étudiants qui ont souvent des charges utiles. Est-ce qu'ils ont besoin d'une licence et est-ce qu'ils ont besoin d'assurance ? Bien sûr, ils peuvent obtenir une assurance, mais est-ce que l'on peut demander à des étudiants pas très fortunés de couvrir les coûts d'une telle assurance. Par ailleurs, les satellites ne disposent pas des mécanismes de contrôle et resteront sur orbite de toute façon, on ne pourra pas les contrôler.

J'ai quelques informations à vous communiquer en guise de conclusion. L'adresse Internet, mon adresse électronique. La première référence est en anglais et la deuxième référence n'existe qu'en hollandais. Nous vous proposons de présenter la traduction anglaise du registre.

J'ai terminé ma présentation. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de faire cette présentation.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Madame, pour cette déclaration et merci de nous avoir présenté la législation des Pays-Bas en la matière. Cette législation est très importante et peut être émulée dans d'autres pays du monde. Votre intervention est très intéressante, je ne vais pas répéter l'ensemble de l'intervention. Je ne veux pas répéter tous les éléments de votre législation nationale. Il est particulièrement intéressant de voir quelles sont les solutions que vous avez préconisées pour régler les problèmes que vous rencontrez. Certaines de ces solutions sont tout à fait pertinentes et pourraient inspirer d'autres

pays. Merci pour cette déclaration. Vous avez également exprimé le désir d'entendre la position des autres délégations qui rencontrent les mêmes problèmes et il serait intéressant de voir la façon dont les autres délégations, les autres pays réagissent à ces problèmes. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir suite à la présentation des Pays-Bas ? Apparemment il n'y en a pas. Je le répète, il s'agissait là d'une excellente contribution à nos délibérations en la matière. Grand merci.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Document A/AC.105/C.2/L.273 - Additif 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre l'examen de notre rapport. Vous êtes saisis du document additif 1. La cote en est A/AC.105/C.2/L.273/Add.1. Ici, on évoque l'État et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Est-ce que vous êtes tous prêts ? Vous avez ce document sous les yeux. Pas d'objections ? Parfait.

Alinéa 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 1. Des commentaires sur l'alinéa 1 ? *Adopté.*

Alinéa 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 2. Des observations concernant l'alinéa 2 qui est purement factuel ? *Adopté.*

Alinéa 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 3. Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 4, chapeau et cinq sous-alinéas. Chapeau ? a), b), c), d), e) ? Des observations, des commentaires concernant l'ensemble de l'alinéa 4 ? Il n'y en a pas. *Il en est ainsi décidé.*

Alinéa 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 5. Des observations ? *Approuvé.*

Alinéa 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 6. Des observations ? *Approuvé.*

Alinéa 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 7. Pas de commentaires ? *Adopté.*

Alinéa 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 8. Des observations ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 9. Des observations ? *Adopté.*

Alinéa 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 10. Des observations ? *Adopté.*

Alinéa 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 11. Ceci reflète un avis. Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 12. Quelques délégations. Des observations concernant l'alinéa 12 ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 13. C'est un alinéa qui sera complété par le secrétariat. Des observations ? *Adopté.*

Alinéa 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 14. C'est une formule standard. Des observations ? *Adopté.*

Alinéa 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 15. Transcription *in extenso*. C'est une formule standard ici aussi. Des observations ? Non. *Adopté.*

IV. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Alinéa 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Maintenant nous passons au IV. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial. Alinéa 16. Des observations, des commentaires ? *Adopté.*

Alinéa 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 17. Ceci est tout à fait factuel. Pas de commentaires. *Adopté.*

Alinéa 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 18. Des observations ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 19. Je vois que les États-Unis souhaitent prendre la parole.

M. [??] (États-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. L'alinéa 19, nous souhaiterions modifier cet alinéa de façon à refléter les discussions dans le cadre du symposium. Deuxième phrase : "Il a noté", nous préfererions dire "Certaines délégations ont noté que l'utilisation". La deuxième phrase de l'alinéa 19 commencerait par "Certaines délégations ont noté que l'utilisation des applications spatiales" etc. jusqu'à "très diverses".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci, M. le représentant des États-Unis. Ceci sera inclut si vous le demandez, bien sûr. Nous allons donc remplacer "Il" par "Certaines délégations". Personne ne souhaite intervenir ? *Adopté.*

Alinéa 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 20. Des observations concernant l'alinéa 20 ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 21. Des observations ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 22. Des observations ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 23. Des observations concernant l'alinéa 23 ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 24. Je donne la parole à l'observatrice qui demande la parole.

M. [??] (ILA) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Nous pourrions ajouter à la ligne 5 de l'alinéa 24 les questions d'immatriculation. C'est un point a été évoqué à Rio.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Oui, ceci est tout à fait factuel. Oui, évidemment, vous avez raison, ceci est un point de la Conférence de Rio. Nous allons procéder à l'amendement. Y a-t-il des objections ? *Il en est ainsi décidé.*

Alinéa 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 25. Oui, des observations concernant l'alinéa 25 ? Il n'y en a pas. *Adopté.*

Alinéa 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 26. C'est la formule standard.

Mesdames et Messieurs, nous avons terminé l'examen du point IV. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.

V. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant, attendez, c'est bien le chapitre VI. Oui, il s'agit d'une coquille. Le secrétariat doit y remédier. Donc, la partie suivante, vraisemblablement la partie V. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Alinéa 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 27. Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 28. Le secrétaire attire mon attention sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter à chaque fois le Sous-Comité juridique. Uniquement, au paragraphe 27 et pour ce qui est des alinéas suivants, on pourrait se limiter à dire "Le Sous-Comité". Donc, alinéa 27, "Le Sous-Comité juridique" et dans les alinéas suivants "Le Sous-Comité". Alinéa 28. *Adopté.*

Alinéa 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 29. *Adopté.*

Alinéa 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Alinéa 30. Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 31. *Adopté.*

Alinéa 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 32. Un point de vue qui est exprimé. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 33. Pas d'objections. L'Espagne souhaite prendre la parole.

M. [??] (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais attirer l'attention sur une erreur dans la version en espagnol. J'en parlerai en tête à tête avec le secrétariat. Ceci ne concerne que la version espagnole de notre rapport.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. le délégué de l'Espagne. Merci de cette observation. C'est un point que vous résoudrez directement avec le secrétariat. Pas d'observations sur le paragraphe 33. Une correction sera apportée à la version espagnole. *Adopté.*

Alinéa 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 34. *Adopté.*

Alinéa 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 35. Y a-t-il des objections ? *Adopté.*

Alinéa 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 36. Pas d'objections. *Adopté.*

Nous en avons terminé de l'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Maintenant nous passons à l'examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile.

Alinéa 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 37. Ceci est tout à fait factuel. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 38. Ceci est également factuel. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 39. Des objections ? *Adopté.*

Alinéa 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 40. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 41. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 42. *Adopté.*

Alinéa 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 43. Alinéa très bref. *Adopté.*

Alinéa 44

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 44. *Adopté.*

Alinéa 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 45. Pas de commentaires sur l'alinéa 45 ? *Adopté.*

Alinéa 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 46. Des commentaires ? *Adopté.*

Alinéa 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 47. C'est un point de vue qui est exprimé. *Adopté.*

Alinéa 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 48. Ici aussi un point de vue a été exprimé. Des observations ? *Adopté.*

Alinéa 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Alinéa 49. Pas d'observations. *Adopté.*

Alinéa 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Alinéa 50. Evidemment, c'est le Sous-Comité dans sa totalité qui s'exprime. *L'alinéa 50 est adopté.* Ceci reflète l'avis du Sous-Comité dans sa totalité. Pas d'objections.

Alinéa 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Alinéa 51. Ceci reflète l'avis du Sous-Comité dans sa totalité. Pas d'objections. *Adopté.*

Alinéa 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Alinéa 52. Ici aussi, formule standard. *Adopté*

Mesdames et Messieurs, nous venons de terminer l'examen des deux parties du projet de rapport, l'Introduction et la deuxième partie. Il y a encore l'additif 2 et 3, donc il y a encore deux

additifs. Ces additifs ne seront disponibles que demain matin. Donc, nous devons attendre jusqu'à ce que toutes les délégations et le texte dans toutes les langues officielles. Je ne puis faire autre chose que, au moins demander si vous avez des commentaires à faire, il nous reste encore un peu de temps. Est-ce que vous avez des commentaires, des remarques à faire ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, je vais donc lever la séance, mais avant de lever la séance, je voudrais vous rappeler le programme de travail pour demain matin.

Nous allons nous retrouver à 10 heures demain, et nous allons poursuivre l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique et j'espère que nous pourrons terminer l'examen des deux additifs qui nous restent. Avez-vous des questions ou des commentaires à formuler ? Cela ne semble pas être le cas. La séance est levée, nous allons nous retrouver demain matin à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 2.